

J'ai eu pendant quelque temps un mandat à remplir au pays au sujet des principes du bilinguisme. J'avais été chargé des négociations relatives à la loi sur les langues officielles avec les procureurs généraux des provinces, notamment de l'Ouest du pays et du Québec. J'ai eu un rôle à jouer dans l'adoption de la loi au Parlement. J'ai participé au débat sur le discours du trône du 9 janvier et j'ai tâché de dire ma façon de penser sur un sujet d'une telle importance chaque fois que les circonstances l'exigeaient.

Le projet de résolution englobe une série de principes relatifs à l'application de la loi sur les langues officielles, qui sont essentiels à l'unité nationale. La majorité de langue anglaise du pays doit chercher à comprendre les aspirations et les sentiments de la minorité en songeant à l'avenir du pays. De son côté, la minorité de langue française doit tâcher de comprendre la tolérance extrême de la majorité anglophone et le progrès énorme qui a été accompli en vue de réaliser l'égalité des chances dans la Fonction publique du Canada.

Je ne sous-estime pas pour un seul instant les problèmes humains rencontrés dans nos efforts pour assurer la réussite de cette politique. Celle-ci doit réussir et elle doit réussir dans la justice. Elle doit réussir parce que l'avenir du pays est en jeu. Elle doit réussir dans la justice parce que nous avons affaire à des hommes et à des femmes qui consacrent leur vie au service public de leur pays. Dans la circonscription et la région que je représente, plus que partout ailleurs, il est important que ces principes puissent être appliqués avec succès. Ainsi que je l'ai déclaré à plusieurs reprises à mes commettants, sans l'unité nationale, sans un pays, la ville d'Ottawa n'a aucune raison d'être. Nous, dans la capitale, devons assumer un fardeau spécial et relever un défi unique pour assurer la réalisation et la réussite de ces principes.

La réaffirmation par la Chambre des communes de ces principes définis visant à transformer la théorie de la loi sur les langues officielles en mesures concrètes et en règles pratiques fera beaucoup, à mon avis, pour rassurer tant ceux qui craignent une progression trop rapide du bilinguisme dans la Fonction publique que ceux qui s'inquiètent de ce qu'il ne progresse pas assez rapidement. Personne n'a jamais prétendu que cette politique serait mise en vigueur facilement ni qu'elle ne causerait aucune inquiétude. Cette résolution veut essayer de calmer cette inquiétude. Personne, non plus, n'a prétendu qu'elle n'augmenterait pas le coût de gouverner. C'est là un prix que nous payons pour être Canadiens. Je crois que ce n'est pas payer trop cher les perspectives illimitées d'un pays uni.

Des voix: Bravo!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je veux exposer clairement et sans équivoque devant la Chambre et le pays mes vues au sujet de cette question. Tout au long de mes années de vie publique, je me suis consacré à l'unité du pays, longtemps avant que beaucoup d'entre ceux qui siègent à la Chambre soient nés.

En 1922, bien qu'une telle attitude fût alors impopulaire, j'ai interjeté appel au nom des commissaires d'écoles francophones de la Saskatchewan. On se souvient toujours des causes que l'on a gagnées. C'est un fait connu. Dans le courant des années, je me suis efforcé de fournir au public une illustration de l'unité nationale.

Je reviendrai tout à l'heure sur les propos du ministre des Finances (M. Turner). Mais avant, je voudrais me référer à un discours que j'ai prononcé à la Chambre le 4

Langues officielles

février 1963. Le premier ministre (M. Trudeau) en a cité une partie l'autre jour. C'est dans ce discours que j'ai cité une déclaration faite à la Chambre par sir John A. Macdonald en 1890. La voici:

Je ne suis pas d'accord avec ce désir exprimé dans certains milieux, selon lequel on devrait tenter, par quelque moyen que ce soit, d'opprimer une des deux langues ou de la rendre moins importante que l'autre. Je crois que ce geste, s'il était tenté, se révélerait impossible; par contre, si c'était possible, le tenter ne serait que folie et méchanceté.

J'approuve ces propos. Telle était l'attitude du gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger. Cela a toujours été son attitude. A ce moment-là j'ai déclaré ceci:

Aujourd'hui nous sommes fiers de nous proclamer citoyens canadiens jouissant de tous les attributs de la liberté et de la souveraineté.

La Confédération est le résultat de l'association d'anglophones et de francophones qui ont cru que la destinée de la moitié septentrionale de ce continent pouvait se réaliser dans l'unité, mais non dans l'uniformité. Sans les accords fondamentaux exprimés dans l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qui consacrent les droits de la langue dans notre pays, ainsi que les articles 91 et 92 qui assurent aux provinces qu'elles ont compétence en matière d'éducation et de culture, il n'y aurait jamais eu de Canada.

Le Canada, sous le régime de la Confédération, a grandi et prospéré. Cependant la question se pose de temps en temps, savoir si le Canada, à mesure qu'il approche du terme du premier centenaire de la Confédération, a atteint la pleine mesure de la vision qu'avaient conçue les Pères de la Confédération. C'est dans cette pensée que le gouvernement a décidé de proposer la convocation d'une conférence fédérale-provinciale; aussi envoyons-nous immédiatement des invitations à cette fin aux gouvernements des dix provinces.

La conférence aura un programme de très grande envergure. Il lui sera demandé d'étudier les moyens et méthodes à employer pour rapatrier la constitution; le problème d'une représentation suffisante dans les services publics, dans les sociétés de la Couronne, et dans les autres organismes du gouvernement; les recommandations du Rapport Therrien; le choix d'un drapeau national et des autres symboles de la souveraineté. Bref, le but de la conférence sera d'étudier de façon complète le biculturalisme et le bilinguisme.

J'ai alors ajouté qu'on avait proposé l'établissement d'une commission royale d'enquête. Je m'y opposais. Compte tenu des événements, je laisse au Canada le soin de déterminer qui avait raison. La Commission royale a coûté 10 millions de dollars et contribué à diviser le pays comme jamais depuis la Confédération.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Puis, j'ai ajouté:

En corrigeant les injustices qui pourraient être révélées, nous ferons disparaître les causes de préjugé et de mécontentement. Nous sommes prêts à prendre toutes les mesures nécessaires pour parer, avec fermeté et détermination, à tout danger qui peut menacer le fondement même de la Confédération canadienne.

Voilà une tâche qui mérite l'appui empressé de tous les Canadiens...

Les Canadiens doivent continuer d'apporter au monde l'exemple d'une nation composée de peuples qui, bien que différents dans leurs langues, leurs cultures et leurs traditions, montrent cependant à la face du monde qu'ils se comprennent et se respectent mutuellement. Aux sources originales, française et anglaise, du peuple canadien, sont venues s'ajouter plusieurs autres sources. Ces Canadiens d'autres origines ont librement choisi de s'établir dans notre pays et de devenir membres de la famille canadienne, apportant avec eux leurs traditions et leurs riches patrimoines culturels. Par leurs contributions, ils ont enrichi, grandi et diversifié les cultures de notre pays.

Par leurs contributions, ils ont enrichi, grandi et diversifié les cultures de notre pays.